

Le monoxyde de carbone (CO)

Dès que vos radiants sont en marche, pensez au CO (maux de têtes, vertiges, nausées...)

En cas d'accident, prévenez les pompiers et ventilez le bâtiment

Tél : 18



N'oubliez pas que votre sang préfère le CO. (230 fois plus attractif que l'oxygène). En cas d'intoxication consultez à l'hôpital.

2 périodes à risque : • Sous-utilisation des radiants.
• Sur-utilisation des radiants.

Règles essentielles à respecter

Les caractéristiques du bâtiment :

- Avoir le bâtiment le plus isolé et le plus étanche possible (sans calfeutrage).
- N'hésiter pas à réaliser des rénovations notamment au niveau de l'étanchéité, de l'isolation et du chauffage.
- Au vide sanitaire, remplacer les pièces défectueuses.
- Renouveler régulièrement vos appareils de chauffage si possible tous les 5 ans.

La phase de démarrage :

- Opter pour une mise en chauffe progressive du bâtiment (sur 36 heures).
- La montée en température doit se faire au alentour de 2 à 4°C par heure afin d'éviter toute sous-utilisation ou sur-utilisation des radiants.
- Ne jamais calfeutrer les entrées d'air du bâtiment que ce soit au démarrage des appareils ou à l'arrivée des volailles. (Les produits ne peuvent pas s'évacuer du bâtiment)

Le nettoyage à la fin du lot :

- Enlever et nettoyer les appareils à l'air comprimé dès l'arrêt de la période de chauffage afin d'éviter le «collage» de poussières.
- Stocker les appareils dans un endroit sec.
- Remplacer les tuyaux souples en fonction de leur date de péremption ou de leur état.
- Remise en place après paillage et désinfection du bâtiment afin d'éviter le collage de poussières sur les radiants.
- Vérifier le bon fonctionnement des accessoires de tuyauteries (régulateurs...).

Le suivi durant le lot :

- Nécessité de nettoyer tous les jours les appareils équipés de filtre.
- Vérifier la qualité du nettoyage automatique des appareils sans filtres.
- Surveiller la qualité de combustion dans les brûleurs.
- Arrêt de tout appareil présentant un dysfonctionnement.
- Enlever au fur et à mesure les radiants non utilisés.

Vérification de l'installation par un professionnel tous les 3 ans
Au quotidien toujours avoir un toximètre sur soi.

